Conseil des droits de l’homme

24e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Niger**

Genève, le 18 janvier 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Niger et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national. La Suisse salue les efforts entrepris et les progrès réalisés par le Niger depuis son dernier examen, particulièrement en vue d’abolir la peine de mort.

La Suisse est préoccupée par la prévalence de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés au Niger ; ceux-ci conduisent à la violation de droits de l’homme, tels que le droit à l’éducation et les droits sexuels et reproductifs. **La Suisse recommande au Niger d’assurer la scolarisation et la formation des filles et des femmes, y compris l'accès à l'éducation sur la santé sexuelle et reproductive.**

Bien que la Constitution du Niger garantisse les droits à la liberté d’expression, la liberté d’association et la liberté de réunion, les défenseurs des droits de l’homme continuent de faire face à des violations et restrictions de ces libertés. **La Suisse recommande au Niger de respecter et de garantir pleinement les droits à la liberté d’expression, la liberté d’association et la liberté de réunion, en particulier dans le cadre des mesures entreprises en réponse à l’extrémisme violent et au terrorisme.**

Le Niger accueille certaines entreprises actives dans l’extraction minière. Toutes sont tenues au respect de la législation du pays dans lequel elles opèrent, y compris en matière de droits de l’homme. Le gouvernement du Niger devrait donc s’assurer que ces entreprises soient conscientes de cette responsabilité. **La Suisse recommande au Niger de s’assurer que les entreprises, particulièrement celles actives dans l’extraction minière, respectent les droits de l’homme, en s’appuyant sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme.**

Je vous remercie.